

**COMPTE RENDU**  
**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du 6 décembre 2024**

Le six décembre deux mille vingt quatre à vingt heures trente , s'est réuni le conseil municipal de la commune Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie , sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13

Date de la convocation : 20.09.2024

Présents :

MARTY Alain – LAPOTRE Sylvain – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter — MECHENIN Jacky — DARDENNES Grégory -POL Lenny - THOMAS Cécile - Patrice CHABROUX - RANK Thomas - BIRONNEAU Josiane

Absents : ROBASZKIEWICZ Malgorzata - LABORIE Jean Marc

Pouvoirs : Julien BERTRAND : pouvoir Jean Paul LARCHER,  
Jean-Luc ROUY : pouvoir patrice CHABROUX

Secrétaire de séance : Patrice CHABROUX

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appelant pas d'observations celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**1) Convention SDAIL travaux église St Martin**

Mr le Maire dit avoir rencontré le technicien des bâtiments de France mardi dernier avec des conseillers municipaux. Celui ci doit faire un bilan mais dit que cela est possible d'effectuer des travaux par tranche,  
Devis du SDAIL pour accompagner la commune dans les études : 2950€ HT  
Après en avoir délibéré, le conseil valide ce devis à l'unanimité

**2) Etude de devis pour la réparation de la toiture de l'église de St Martin**

En attente de devis de l'entreprise VERTUT (attente de location de grue)

Possibilité de subvention

Ce point sera remis au prochain conseil

**3) Etude devis cloche de l'église de St Cernin**

2 devis de l'entreprise Brouillet étudié par Mr MECHENIN

- remplacement du système de commande : 1795€ HT

- remplacement des boules de frappe : 2353€ HT

Mr MECHENIN est allé voir les cloches et estime que le remplacement des boules de frappe n'est pas nécessaire

Après en avoir délibéré, le conseil valide le devis du remplacement du système de commande à l'unanimité

**4) Projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une micro-crèche dans le bâtiment de l'ancienne mairie de St martin**

Mr Le Maire donne lecture d'un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création de la micro crèche en partenariat avec la CCCLM.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité, la convention et charge Mr le Maire de la retourner signée.

#### **5) Etude devis de columbariums et cavurnes**

Mr Le maire nous informe du devis de l'entreprise Gaydou,

- columbarium

6 cases (4 places) : 3432€ TTC

9 cases (4 places) : 4850€ TTC

- cavurnes : 389€ l'unité

Vote : un columbarium 9 cases pour le cimetière de Fages

un columbarium 6 cases pour le cimetière de St Martin de vers

4 cavurnes pour le cimetière de Saint Cernin

Il a évoqué également la possibilité de faire un ossuaire au cimetière de St Cernin dans un emplacement appartenant à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil valide ce devis à l'unanimité

#### **6) Etude devis Pergola pour la cour de l'école**

Mr le Maire nous informe la visite d'une entreprise pour une pergola pour la cour de l'école :

2 pergolas d'environ 5m2 chacune pour un total de 13000€ TTC,

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, ne retiens pas ce devis et propose de voir avec un autre système ( bâche sur filins)

#### **7) Achat d'éclairage public festif**

Mr le Maire donne lecture du devis de l'entreprise :

- 2 grands rennes illuminés

- 2 moyens rennes illuminés

- 1 gobo

Pour un total de 2071.91€ ttc

Après en avoir délibéré, le conseil valide ce devis à l'unanimité

#### **8) Validation des ZAER**

- après consultation la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat qui a débattu des propositions des ZAER de ses communes membres lors du conseil communautaire du 04/07/2024, dont l'avis est : « Les membres du conseil communautaire donnent un avis favorable sauf pour les zones repérées qui sont contraires aux préconisations règlementaires et du PLUI »,

- après consultation Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, qui a rendu un avis le 25/11/2024, favorable au développement du photovoltaïque intégré au bâti, mais parfois défavorable aux zonages d'accélération envisagés pour le photovoltaïque au sol,

- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables et de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du DEPARTEMENT et ampliation à l'EPCI.

#### **9) Projet de régularisation d'urbanisme**

Mr LAPOTRE explique au conseil l'étude du géomètre concernant la demande de Mr DELCROS à Fages pour la régularisation des parcelles,

Après en avoir délibéré, le CM valide la régularisation autour du hangar "D'Allasen", la modification de parcelle devant et derrière la grange "Delcros", la modification de parcelle selon le tracé de la voirie, mais souhaite conserver un espace public ouvert afin de faciliter les accès aux divers bâtiments et parcelles et donc refuse de céder les chemins et la parcelle de 36M2.

#### **10) Projet de convention d'une antenne avec ENEDIS à st martin**

Mr le maire explique les travaux prévus par ENEDID d'enterrer une partie de ligne électrique dans Saint Martin et mise en place d'une antenne IACM

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette convention et charge Mr le Maire de la retourner signée

#### **11) Projet de convention avec l'académie pour la pris en charge par l'état de l'accompagnement humain en pause méridienne**

Mr le Maire explique la convention : l'état prendrait à sa charge l'accompagnement pendant la période méridienne pour des élèves en situation d'handicap

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité cette convention et charge Mr le Maire de la retourner signée

#### **12) Prévoyance du personnel en cas d'arrêt maladie de plus de trois mois**

Mr Le maire explique cette prévoyance (obligatoire) pour le cas de personnel en cas d'arrêt de plus de 3 mois, 100€ à régler au CDG en un versement unique pour la commune puis cotisation sur les bulletins de salaire

Mr le Maire propose que la collectivité participe à 50 % du taux de cotisation qui s'élève à 2,5% du brut repartis 1,25% pour le salarié et 1,25% pour la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité l'adhésion au CDG pour ce contrat prévoyance et la prise charge à 50 % des taux de cotisations. Le Conseil charge Mr le Maire de retourner l'adhésion signée et de porter au prochain budget les crédits nécessaires

#### **13) Participation à la protection sociale complémentaire (mutuelle)**

Mr le Maire explique l'obligation de la commune à participer à la protection sociale complémentaire dite mutuelle. Les agents pourront conserver leur mutuelle et ils recevront la participation mensuelle selon un montant forfaitaire.

Le conseil vote à l'unanimité à 25€ par agent

#### **14) Validation des soldes de la secrétaire de mairie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'embauche de la secrétaire, l'indice qui a été mis en place a été surévalué afin de compenser la non mise en place d'une prime. Le salaire perçu par la secrétaire était le même que sur son autre collectivité de Lentillac du Causse qui elle versait une prime mais avec un indice moins élevé.

Un tableau a été présenté et validé par la Trésorerie afin de régulariser sur deux années. L'indice actuel est compensé par une prime et le salaire brut n'a pas changé du fait de cette régularisation.

Le Maire demande la remise gracieuse des sommes considérant que la secrétaire n'aurait pas perçu moins de salaire si une prime avait été mise en place lors du recrutement.

Il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'ouvrir les crédits sur le compte 6419 en recette et d'équilibrer par une ouverture de crédits sur le compte 6577 en dépense pour le même montant selon le tableau présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité la remise gracieuse et valide l'ouverture des crédits nécessaires à cette régularisation.

#### **15) Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il conviendrait, à compter du 01/02/2025 de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ere classe de la collectivité, actuellement fixé à 28 h pour le motif suivant : promotion au grade de rédacteur

Après en avoir délibéré, le Conseil valide à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint administratif première classe

#### **16) Création d'un poste de rédacteur :**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il conviendrait, à compter du 01/02/2025 de créer un poste de rédacteur suite à la promotion interne de la secrétaire, sur le même nombre d'heures qu'actuellement soit 28 h.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité création du poste de rédacteur au 1/2/25

#### **17) Location du garage du Presbytère de Saint Cernin :**

Mr Le Maire nous informe que le locataire actuel du logement dit « Presbytère » a demandé à louer le garage en complément du logement. Mr le Maire propose aux Conseillers de louer le garage pour un loyer de 60€ mensuel et de conclure une location qui serait annulée si le locataire quittait le logement du Presbytère.

Le Conseil après en avoir délibéré valide la location pour 60 € révisable chaque année en fonction de l'ICC

## QUESTIONS DIVERSES

1 - Vœux du maire aux citoyens : le 11 janvier 2025 à 15h à la mairie de St Martin

2 - Mr le maire informe le conseil sur les travaux de la traversée du bourg de St Cernin que ces travaux ont bien acceptés par les citoyens :

Cout des travaux : 538000€ dont 67% de subventions

3 - Chemin de Mr DAVID à LANGLESIE et route d'Alguières : Mr MECHENIN indique que la commission de la CCCLM étudie les deux travaux

4 - Maison BARBIE

Mr le Maire indique avoir des contacts avec HUMANIS pour la faisabilité de l'occupation du bâtiment.

Il a également rencontré un couple fortement intéressé par le bâtiment en vue de faire des séminaires sur l'IA :

5 - Mr LARCHER nous informe de l'augmentation de la cotisation municipale au PNR 2% soit 4,53€ par habitant

6 - Mr CHABROUX informe le projet d'une application INTRA MUROS (Visio avec l'entreprise lundi dernier) .

Application d'information de différents services et renseignements de manifestations du territoire pour les citoyens.

Cout la commune 10€ HT par mois abonnement d'un an ou 3 ans avec 3 mois gratuit) – gratuit pour les citoyens

Le conseil serait d'accord pour cette application

Fin du conseil à 22h45

Le secrétaire de séance  
Patrice CHABROUX



Le Maire  
Alain MARTY

